
CONSEIL NATIONAL DE LUTTE

BURKINA FASO

CONTRE LE VIH/SIDA ET LES IST
Unité - Progrès - Justice



**INITIATIVE DE L'ALLIANCE DES MAIRES ET RESPONSABLES
MUNICIPAUX POUR DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE LUTTE
CONTRE LE VIH/SIDA AU NIVEAU LOCAL (AMICAALL)**



PROFIL MUNICIPAL

Arrondissement de Konsa

Commune de Bobo-Dioulasso

BURKINA FASO

Mars 2007

SOMMAIRE

MARS 2007SOMMAIRE	1
SOMMAIRE	2
PREFACE	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABREVIATIONS	5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE L'ARRONDISSEMENT	6
I. BREF RAPPEL HISTORIQUE	6
II. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ARRONDISSEMENT DE KONSA.....	7
III. SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURES	8
3.1. Démographie.....	8
3.2. Economie	8
3.3. Santé.....	9
3.4. Education	10
3.5. Tourisme et hôtellerie.....	11
3.6. Infrastructures administratives.....	11
3.7. Autres Infrastructures sociales	11
3.8 Infrastructures sportives.....	12
IV. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE KONSA	12
<i>Nom de l'Arrondissement : l'Arrondissement de Konsa.....</i>	<i>12</i>
4.1. Attributions de l'Arrondissement de Konsa.....	12
4.2. Bureau du Conseil Municipal.....	13
4.3 Liste nominative des conseillers municipaux.....	13
4.4. Budget annuel de l'Arrondissement.....	14
4.5. Sources de revenus et services de l'Arrondissement	14
DEUXIEME PARTIE : LA REPOSE AU VIH/SIDA DANS LA MUNICIPALITE, ETAT DES LIEUX ET BESOINS A SATISFAIRE	16
I. LA POLITIQUE D'ARRONDISSEMENT DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	16
II. LA REPOSE DE L'ARRONDISSEMENT AU VIH/SIDA	16
2.1. Structures existantes.....	16
2.2. Dépistage.....	17
2.3. Sensibilisation	17
2.4. Prévention de la transmission Mère- Enfant (PTME).....	17
2.5. Prise en charge des PVVIH.....	18
2.6. Formation.....	18
III. ACQUIS ET RECOMMANDATIONS.....	18
3.1. Acquis	18
3.2. Recommandations	19
BIBLIOGRAPHIE.....	20

PREFACE

Nous, Elus locaux, devons être la pierre angulaire pour la riposte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles. Vaincre cette pandémie, demande l'engagement de tous les responsables, que ce soit au niveau local ou national. J'invite mes pairs, soucieux du développement de nos communes, nos villes, de notre pays et de toute l'Afrique, à s'impliquer afin d'atteindre les objectifs du développement pour le millénaire, à savoir stopper le cours de la pandémie d'ici 2015.

La décentralisation intégrale de notre pays interpelle chaque élu local et chaque responsable municipal face à la question du VIH/SIDA.

En pilotant, avec le soutien du programme AMICAALL, la réalisation de ce profil municipal, les acteurs communautaires locaux de l'Arrondissement de Konsa et ceux des services décentralisés de l'Etat se montrent encore une fois de plus déterminés aux côtés du gouvernement central pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réponse au VIH/SIDA et aux IST.

Monsieur Karim BARRO,

Maire de l'arrondissement de Konsa

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit des efforts conjugués de plusieurs acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST à des niveaux locaux, nationaux et international tels que l'Alliance siège et le Programme de Partenariat de l'ONU AMICAALL et le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA/IST (SP/CNLS-IST)

L'équipe technique d'appui/accompagnement et l'ensemble des acteurs locaux engagés dans la conception du présent document adressent leurs remerciements aux personnes ci-après :

- A Monsieur BARRO Karim Maire de Konsa et ses deux adjoints pour leur disponibilité à fournir des informations sur la municipalité,
- A Madame le Secrétaire Générale de la Mairie de Konsa, qui a apporté sa caution administrative au déroulement des travaux ;
- A tout l'ensemble des membres du comité d'arrondissement de Konsa ;
- A toutes les personnes ressources (chefs traditionnels, religieux, notables et autres) de l'Arrondissement ;
- A toutes les structures communautaires de lutte contre le Sida de l'Arrondissement.

L'arrondissement de Konsa adresse ses remerciements à l'Alliance siège, au Programme de Partenariat de l'ONU AMICAALL et au Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST pour leur soutien à la préparation de cette publication qui a été réalisée par les acteurs locaux avec l'appui technique du programme AMICAALL Burkina.

LISTE DES ABREVIATIONS

AMICAALL :	Initiative de l'Alliance des Maires et Responsables Municipaux pour des Actions Communautaires de lutte contre le VIH/SIDA au niveau Local
CDVA :	Conseil Dépistage Volontaire Anonyme
CMA :	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
IEC/CCC :	Information Education Communication/Communication pour le Changement de Comportement
INSD:	Institut Nationale des Statistiques et de la Démographie
IST:	Infections Sexuellement Transmissibles
LNSP:	Laboratoire National de Santé Publique
MEG :	Médicaments Essentiels et Génériques
MESSRS :	Ministère de l'Enseignement Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU-AMICAALL :	Programme de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Alliance des Maires et Responsables Municipaux pour des Actions Communautaires de Lutte contre le VIH/SIDA au niveau local
PAMAC:	Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire
PTME :	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH :	Personne Vivant avec le VIH
SP/CNLS –IST :	Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST
VIH/SIDA:	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

PREMIERE PARTIE : Présentation générale de l'Arrondissement

I. Bref rappel historique

Créée commune N°3 de Bobo-Dioulasso par Kiti N° AN 0093/FP/MAT du 20 Novembre 1988, portant réorganisation administrative de la ville de Bobo-Dioulasso, la circonscription N°3 et les N°1 et N°2, se sont fondues en une seule commune, mais ont gardé intact le ressort territorial, tout en en prenant la dénomination d'« ARRONDISSEMENT » (cf. loi N° 006/93/ ADP du 12 Mai 1993, portant Statut Particulier de la Ville de Bobo-Dioulasso).

Le nom KONSA donné à l'arrondissement provient du concept de maison -mère en milieu madaré KON = maison, SA = mère.

Le nom KONSA désigne la première maison construite par l'ancêtre fondateur du village ou du lignage au moment de son installation.

Cette maison est une réalité physique. Elle est toujours au même emplacement car le choix de son site s'est fait après consultation des esprits.

Le KONSA est également et surtout un temple. En effet, c'est là, souvent sous le seuil de la porte du salon, que sont enterrés ceux qui l'ont bâti, ainsi que les différents chefs qui s'y sont succédés.

Lieu d'habitation, le konsa est la demeure des esprits ancestraux et donc une maison où les membres du lignage viennent s'adresser à leur ancêtre sans manquer, en préambule de toute prière, de citer, après son nom, les noms de tous les chefs qui se sont succédés à la tête du lignage, réaffirmant ainsi sa continuité.

Enfin, le Konsa, bâtiment, est un symbole qui unit les membres vivants et morts du lignage.

II. Situation géographique et administrative de l'Arrondissement de Konsa

L'arrondissement de Konsa, situé au centre et à l'ouest de la ville de Bobo-Dioulasso, est limité à l'est par le marigot Houêt et au Nord par le Boulevard de la Révolution.

Il compte une population de 94 032 habitants (recensement administratif Avril 2004) et couvre une superficie de 91 718 m².

Au terme de la loi N°006/93/ADP du 12 Mai 1993, portant Statut particulier de la ville de Bobo-Dioulasso, l'Arrondissement de Konsa est subdivisé en 08 secteurs (secteurs n°1, 7, 8, 9, 18, 19, 20 et 21). Le secteur 7, exclusivement occupé par le camp Ouezzin COULIBALY, a un statut particulier. Le secteur 18 qui couvre le champ de tir de la Deuxième Région Militaire est inhabité.

Il est intéressant de signaler que c'est dans cet Arrondissement qu'est situé le village SYA autour duquel la ville de Bobo-Dioulasso s'est développée.

L'arrondissement compte vingt un (21) conseillers Municipaux parmi lesquels compte la ville de Bobo-Dioulasso.

Les données relatives aux limites et au ressort territorial ont été mentionnées dans la situation géographique.

L'arrondissement de Konsa abrite, comme souligné plus haut, la presque totalité des services déconcentrés de l'Etat.

De 1988 à 1995, l'arrondissement de Konsa, alors commune N° 3, est administré par des Maires nommés entouré d'une délégation spéciale.

L'élection du premier Maire de l'arrondissement, en la personne de Monsieur Célestin Boyo KOUSSOUBE a eu lieu le 04 Mars 1995 ; en 2000, c'était Monsieur Basile O. PITROIPA, qui fut remplacé par Monsieur BARRO Karim en 2006.

III. Situation sociodémographique et infrastructures

3.1. Démographie

La population totale de l'Arrondissement de Konsa est de 94 032 habitants, soit 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Les Confessions religieuses sont: les catholiques, les protestants, les musulmans, les animistes.

RECENSEMENT ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2004 DE L'ARRONDISSEMENT DE KONSA

SECTEURS	LA POPULATION		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	
01	6 630	6 648	13 278
02	2 986	3 146	6 132
09	5 885	5 882	11 767
19	1 074	970	2 044
20	10 767	10 114	20 881
21	20 381	19 549	39 032
TOTAL	47 723	46 309	94 032

Source Mairie de konsa

3.2. Economie

Dans ce domaine, l'arrondissement de Konsa, constitue le moteur des activités économiques et commerciales.

Il abrite la zone commerciale et industrielle et compte en plus du grand marché central, quatre (04) marchés :

- Marché des légumes situé au secteur 01,
- Marché du secteur 20,
- Marché du secteur 21,
- Marché de fruit au secteur 09.

Depuis quelques années, l'on constate une dégradation persistante et inquiétante de l'activité économique à Bobo-Dioulasso, ville autrefois florissante, prospère et belle. A ce niveau des mesures d'urgence sont à prendre en vue de la relance économique.

3.3. Santé

Infrastructures sanitaires

Outre le Centre Hospitalier Souro SANOU, Camp Ouezzin Coulbaly, l'Arrondissement compte quatre (04) Dispensaires dont le service d'hygiène et deux Maternités.

Dans le domaine de la santé, on note une mauvaise répartition spatiale des infrastructures sanitaires.

Répartition des formations sanitaires

Formation Sanitaire	Secteur/Village
Centre Hospitalier Souro SANOU	Secteur 08
Dispensaire Hamdallaye	Secteur 01
CSPS Colsama	Secteur 21
CSPS Lafiabougou	Secteur 20
CSPS CIKASSO-CIRA	Secteur 20
Clinique Lorentia	Secteur 20
Clinique Demba Gnouma	Secteur 21
Clinique Cira yiri Soumbba	Secteur 21

Infrastructures pharmaceutiques

- pharmacie de Levant,
- pharmacie de l'Aéroport,
- pharmacie du Bien être,
- pharmacie Bethel,
- pharmacie Médine,
- pharmacie Moderne,
- pharmacie Houet,
- pharmacie Souligné,
- pharmacie Wobi,
- pharmacie Syana,

- pharmacie Sifoma,
- pharmacie de l'Hôpital,
- pharmacie Lucien.

3.4. Education

Enseignement primaire

Au niveau de l'enseignement primaire, l'Arrondissement est administré par deux inspections primaires : Bobo n°2 et n°7. On dénombre 40 écoles primaires et 20 écoles privées.

Enseignement secondaire

Le cycle secondaire est caractérisé par la prise en charge totale des effectifs par le secteur privé, tous les établissements publics étant situés dans l'Arrondissement de Dafra. Neuf (09) établissements Secondaires privés et deux (02) établissements publics sont installés sur le territoire de l'Arrondissement et repartis dans cinq (05) secteurs

Secteur 1

- 1- Lycée Privé Bon Berger (privé)
- 2- Lycée Technique PARE Issa (privé)
- 3- Lycée Elkana (privé)
- 4- Lycée Evangélique (privé)

Secteur 8

- 5- Lycée Privé Louis Pasteur (privé)

Secteur 9

- 6- Lycée Béthanie II (privé)

Secteur 20

- 7- Lycée Konsa (privé)
- 8- Complexe Scolaire Alpha Solidarité (privé)

Secteur 21

- 9- Complexe Scolaire Alpha Solidarité (privé)
- 10- Lycée National (public)

11- Lycée Mixte d'Accart – Ville (public)

3.5. Tourisme et hôtellerie

L'Arrondissement de Konsa abrite le siège de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) situé au secteur 21.

L'hôtellerie occupe une grande place des infrastructures économiques dans l'Arrondissement. Ce sont :

- Hôtel « Teria »,
- Hôtel « RAN Somkièta »,
- Hôtel « Relax »,
- Hôtel « 421 »,
- Hôtel « Auberge »,
- Hôtel « Nazoundi »,
- Hôtel « Entente »,
- Hôtel « Alpha »,
- Hôtel « Diyana »,
- Hôtel « Watinoma »,
- Hôtel « Eau vive »,
- Hôtel « les deux palmiers »,
- Hôtel « Oasis »,
- Hôtel « Trois Karités »,
- Hôtel « Trois Cocotiers ».

3.6. Infrastructures administratives

Tous les services administratifs de l'Etat sont représentés dans l'Arrondissement de Konsa.

3.7. Autres Infrastructures sociales

L'eau

L'Arrondissement de Konsa est principalement alimenté par l'ONEA (Office National de l'Eau et de l'Assainissement), sauf KODENI qui est approvisionné par les eaux des forages et des puits.

L'électricité

Tous les secteurs de l'Arrondissement de Konsa sont électrifiés grâce à la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL), sauf KODENI qui ne dispose pas de ce réseau et qui reste donc toujours sous l'éclairage des lampes traditionnelles (Lampes à pétrole).

Les routes

Le réseau routier de l'Arrondissement comprend principalement : Boulevard – Route de Orodara – Avenue de l'Indépendance – Rue de la Namibie, soit 39,5 km de route bitumée.

3.8 Infrastructures sportives

D'une manière générale, Bobo-Dioulasso dispose de peu d'infrastructures dans les domaines sportifs, culturels et des loisirs.

Dans le domaine de Football on compte quatre (04) stades situés sur le territoire de l'arrondissement, dont deux aménagés :

- Stade Omnisports,
- Stade WOBI (stade communal),
- Terrain de l'ONP situé au secteur 9,
- Terrain de l'Ecole de la RAN au secteur 8.

IV. Identification et description de l'Arrondissement de Konsa

Nom de l'Arrondissement : l'Arrondissement de Konsa

Nom du Maire : BARRO Karim

BP : 383 Bobo-Dioulasso

Tél. : 20 97 09 27

4.1. Attributions de l'Arrondissement de Konsa

Les attributions de l'Arrondissement à la faveur de la décentralisation sont :

- Le développement économique : la promotion de l'action économique, la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- La planification de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitation ;
- Le développement sanitaire et social ;

- La santé de la population et de l'action sociale ;
- Le développement urbain : l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- Le développement éducatif, sportif et culturel : l'éducation, la formation professionnelle, l'épanouissement de la jeunesse.

4.2. Bureau du Conseil Municipal

N°	NOMS ET PRENOM (S)	SECTEUR	FONCTION
01	BARRO karim	09	Maire
02	SANOUBakaye	01	1 ^{er} Adjoint
03	BANGARE/S.KOROTIMI	21	2eme Adjointe
04	TRAORE Aly Soma	08	Président de la commission environnement et développement local
05	BATIENE Bolé	20	Président de la commission affaires économiques et financières
06	BARRO/SANOUMaïmouna	09	Président de la Commission affaires générales, sociales et culturelles

Le conseil municipal de l'Arrondissement de Konsa compte 21 conseillers dont 3 femmes. Il est composé d'un président (le maire) et de trois (3) commissions spécialisées. Les commissions spécialisées sont les suivantes :

- Commission des affaires générales, sociales et culturelles,
- Commission des affaires économiques et financières,
- Commission environnement et développement local.

4.3 Liste nominative des conseillers municipaux

N° d'ordre	Nom et prénom	Secteur/village
1.	BANGARE/SANOUBakaye	Secteur 21
2.	BARRO Karim	Secteur 09
3.	BARRO Labassou	Secteur 21

4.	BARRO/SANOUE Maïmouna	Secteur 09
5.	BARRY Hassane A.	Secteur 20
6.	BATIENE Bolé	Secteur 20
7.	DABIRE Benjamin	Secteur 19
8.	DIALLO Allassane	Secteur 08
9.	FORGO Sibiri	Secteur 19
10.	HEMA Moussa	Secteur 21
11.	KOUSSOUBE B. Célestin	Secteur 09
12.	OUATTARA Bakary F	Secteur 20
13.	OUATTARA Balamine	Secteur 01
14.	SANOUE Bakaye	Secteur 01
15.	SANOUE Eve	Secteur 01
16.	SANOUE Lassina	Secteur 01
17.	SANOUE Soungalo	Secteur 19
18.	SANOUE Stéphane. W	Secteur 21
19.	TOE Missiri	Secteur 21
20.	TRAORE Aly Soma	Secteur 08
21.	TRAORE Siaka	Secteur 08

4.4. Budget annuel de l'Arrondissement

Le budget 2006 de l'Arrondissement s'élève à 68 735 653 FCFA.

4.5. Sources de revenus et services de l'Arrondissement

a. Recettes de l'Arrondissement

Les principales recettes de l'Arrondissement comprennent :

- Les recettes fiscales,
- Les revenus du domaine et de l'exploitation des services,
- Les subventions de l'Etat, les dons et legs,
- Les emprunts.

b. Services de l'Arrondissement

- Le cabinet du maire,
- Le secrétariat particulier du Maire,
- Le secrétariat particulier du Secrétaire Général,

- L'Etat Civil,
- Le service de l'Action Sociale,
- Le service de la régie des recettes,
- La comptabilité,
- Le service du protocole,
- Le service domanial,
- Le service du courrier.

DEUXIEME PARTIE : La réponse au VIH/SIDA dans la municipalité, état des lieux et besoins à satisfaire

I. La politique d'Arrondissement de lutte contre le VIH/SIDA

Il existe un Comité d'Arrondissement de Lutte contre le Sida (CALs) présidé par le Maire, dont les actions s'inscrivent en droite ligne dans la politique nationale du Cadre Stratégique de Lutte contre le Sida 2006-2010.

Le comité d'Arrondissement a des ramifications, au niveau sectoriel (Comité Sectoriel de Lutte contre le Sida (CSLS)). Les Comités Sectoriels de Lutte contre le Sida sont au nombre de six (06). Ces différents comités (CALs, CSLS) sont coordonnés par le Comité Provincial de Lutte contre le Sida (CPLS) et travaillent en collaboration avec le district sanitaire de Konsa et les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) ainsi que les associations de lutte contre le sida.

La composition du comité d'Arrondissement de lutte contre le SIDA

Le CALs de l'Arrondissement de Konsa est présentement en renouvellement.

II. La réponse de l'Arrondissement au VIH/SIDA

2.1. Structures existantes

Il y a, d'une part, les structures étatiques qui comprennent le District sanitaire Bobo 22, l'Action Sociale, le Comité d'Arrondissement et Sectoriel de Lutte contre le SIDA et, d'autre part, les associations et les confessions religieuses.

Les différentes actions menées prennent en compte les cinq (05) domaines d'action prioritaire du Cadre Stratégique de lutte contre le Sida 2006-2010 que sont la prévention, la prise en charge médicale, l'appui juridique, la surveillance épidémiologique et le renforcement des capacités.

2.2. Dépistage

Le conseil et le test de dépistage, reconnus comme étant le point de départ pour une meilleure prise en charge de la PVVIH, sont assurés par le CHUSS, le Camp Ouezzin Coulibaly.

Le dépistage est également réalisé par les associations à travers les campagnes ponctuelles.

Services offerts selon les prestataires

Prestataires	CHUSS	Camp Ouezzin Coulibaly	CCDV
Conseil dépistage	x	x	x

2.3. Sensibilisation

La sensibilisation demeure l'activité principale des différentes structures communales de lutte contre le Sida. Ce volet englobe entre autres :

- Les causeries éducatives,
- Les projections de film,
- Les conférences.

Le comité d'Arrondissement de lutte contre le Sida de Konsa n'a pu mener des activités rentrant dans le cadre de la lutte contre le Sida durant l'année 2006. Cette absence sur le terrain est due au manque des ressources financières et techniques.

Contrairement au Comité d'Arrondissement, certaines associations ont eu à mener des actions de prévention auprès de la population. C'est ainsi que les structures telles que l'association Renaissance d'Aide et de Secours en Santé de la Reproduction (RASSA/SR), l'Association « Yeelen », l'Association Sida Kâ Taa ont pu mener des activités de prévention.

2.4. Prévention de la transmission Mère- Enfant (PTME)

Ce programme connaît un début d'exécution et ne concerne d'abord que le district sanitaire de Bobo 22.

2.5. Prise en charge des PVVIH

Les différentes activités de prise en charge sont menées par le CHUSS, l'Association « Yeelen », RASSA/SR, l'Association Yerelon d'Afrique (AYA), l'Hôpital du Jour. La prise en charge concerne :

- Le soutien psychologique,
- Les dons de vivres et de vêtements,
- Les visites à domicile,
- Les microcrédits,
- L'assistance conseil individuel,
- Les colonies de vacances,
- La prise en charge médicale (visite médicale, examens, traitement).

2.6. Formation

Le Comité d'Arrondissement et des secteurs n'ont pas les ressources financières pour former leurs membres en IEC/CCC, sauf les quelques ateliers organisés par les ONG.

III. Acquis et recommandations

3.1. Acquis

Des acquis considérables sont à noter dans l'Arrondissement de Konsa.

Il s'agit de :

- L'implication des ONG dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- L'engagement et la volonté des premiers responsables de l'Arrondissement contre le VIH/SIDA ;
- Les actions de prévention/sensibilisation et de prise en charge par les associations ;
- L'implication des agents de santé dans la lutte.

Les activités de sensibilisation menées par les différentes structures sanitaires et du monde communautaire à l'endroit de leur public cible ont permis d'enregistrer une baisse du taux de transmission dans l'Arrondissement. En effet, le nombre de transmission est passé de 7,17% en 2001 à 3,7% en 2003 (source : EDS 2003).

3.2. Recommandations

Pour renforcer les actions de lutte contre le VIH/SIDA, les recommandations suivantes sont à prendre en compte. Il s'agit de :

- Ouvrir un centre polyvalent pour les jeunes ;
- Ouvrir un centre pour les orphelins ;
- Ouvrir un centre de conseil et de dépistage volontaire ;
- Etendre des programmes PTME dans tous les CSPS ;
- Renforcer des activités d'IEC/CCC ;
- Instaurer un cadre de concertation entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre le VIH/Sida et les IST ;
- Impliquer davantage des agents de santé dans la lutte contre le Sida ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles du comité d'Arrondissement et des secteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- AMICAALL Cameroun, « Profil municipal de Nanga », Janvier 2005 ;
- Arrondissement de Konsa, « Monographie de l'Arrondissement de Konsa »,
- Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, « Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2006-2010 », Juillet 2005
- Ministère de l'Administration Territoriales et de la Décentralisation, « Textes portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso », Août 1998
- Ministère de l'Economie et du Développement, « Recensement général de la population et de l'habitat », INSD, 1996